

Guillaume Chaineau

Posted on 20/11/2020

Avocat associé

Description

Guillaume Chaineau accompagne les porteurs de projets publics (Etat, établissements publics, grands ports maritimes, collectivités locales) et privés (aménageurs et promoteurs) en urbanisme réglementaire, en montage et gestion d'opérations d'aménagement (ZAC, lotissements, divisions foncières) et en expropriation et préemption.

Des modalités d'évolution des règles d'urbanisme nécessaires à la réalisation du projet à l'audit des dossiers de demande d'autorisation en passant par la recherche du montage opérationnel optimal, Guillaume Chaineau propose un accompagnement pratique et transversal.

Intervenant également au contentieux ainsi que lors des négociations, l'approche stratégique de chaque dossier est au cœur de sa pratique.

Les évolutions législatives récentes et le développement des besoins de ses clients en la matière l'ont conduit à développer une expertise reconnue en matière d'évaluation environnementale et de procédures de participation du public (débat public, concertation, enquête publique, participation électronique, etc.).

Guillaume Chaineau anime régulièrement des séminaires et formations en matière d'urbanisme, d'aménagement et d'environnement, notamment pour EFE, Le Moniteur ou la Fédération des Entreprises publiques locales.

Experiences

- Avocat au cabinet d'avocats DS Avocats (2013 – 2014)
- Avocat au cabinet d'avocats CGCB & Associés (2005 – 2013)
- Avocat au cabinet d'avocats Adamas depuis 2012
- Avocat associé au cabinet d'avocats Adamas depuis 2016

Formation

- Certificat d'aptitude à la profession d'avocat (2004)
- Diplôme de l'Institut de Droit Public des Affaires (IDPA)
- DEA de droit public interne – Université de Paris II Panthéon-Assas
- DESS de droit des collectivités territoriales – Université de Paris I Panthéon-Sorbonne

Langues

- Anglais
- Espagnol

